
MUNICIPALITE

COMMUNICATION SPECIALE AU CONSEIL COMMUNAL

Renens, le 26 novembre 2004/jdlmc

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année, la Municipalité juge opportun, avant les informations qui seront transmises par l'intermédiaire du rapport de gestion, de faire le point sur des dossiers importants qui ont été traités durant l'année. C'est ainsi que nous avons le plaisir de vous donner quelques renseignements sur les sujets suivants :

- Réorganisation du Service informatique
- Réorganisation du Centre Technique Communal (CTC)
- EtaCom et ses suites
- Police 2000
- Marketing urbain
- Avenant à la convention du Centre de Rencontre et d'Animation (CRA)
- Nouvelle cheffe de service Culture-Jeunesse-Sport
- Schéma directeur.

RÉORGANISATION DU SERVICE INFORMATIQUE

Suite à la démission de M. Bernard Pittet, chef de notre Service informatique, il a été décidé de revoir la stratégie de notre informatique et, par voie de conséquence, réorganiser le service.

Depuis plus de 25 ans, M. Pittet avait mis en place des solutions informatiques pour améliorer les prestations de notre administration. Nous avons été en cela des précurseurs et nous avons pu ainsi bénéficier en primeur de nombreuses applications. Dès 2000, nous avons mis en place une collaboration avec l'entreprise TI-Informatique et dès lors nous

avons développé ensemble des logiciels. Cette collaboration, sanctionnée par une convention, nous permet, en contrepartie de ce que nous avons apporté à cette entreprise, tant au niveau du développement que des conseils et des tests, de bénéficier de logiciels performants. Actuellement, nous bénéficions d'une large couverture informatique par rapport à nos besoins. Tout cela pour dire que nous nous sommes posés en premier la question de savoir s'il fallait continuer les développements. La réponse a été non et ceci pour deux raisons. Premièrement, nous bénéficions aujourd'hui de la majorité des logiciels dont nous avons besoin, ceci grâce à la collaboration avec TI et nous avons encore des produits propres que nous pourrions faire migrer vers des applications standards. Deuxièmement, depuis 25 ans le marché s'est développé et il existe des fournisseurs de logiciels pour les communes, TI en est un. Si nous avons été les pionniers, il est vrai qu'aujourd'hui ce n'est plus notre métier et que dès lors il y a lieu d'abandonner le développement.

En conséquence, nous avons malheureusement dû prendre la décision de nous séparer de deux collaborateurs, représentant 1,6 EPT. Ces deux collaborateurs bénéficient d'un plan social qui comprend un soutien à la recherche d'un nouvel emploi, la possibilité de suivre des cours et une indemnité de départ.

En tenant compte de ce qui précède, l'avenir se présente comme suit. Nous allons continuer notre collaboration avec TI de manière à bénéficier des logiciels que nous avons actuellement et des futurs qui sont en préparation. Cette collaboration devrait aussi nous permettre de faire migrer progressivement nos "exclusivités". Nous gardons par contre le contrôle et la gestion de toutes nos infrastructures informatiques, les serveurs centraux, le réseau et les postes de travail. Le support aux utilisateurs est aussi maintenu.

Nous sommes actuellement à la recherche d'un nouveau chef de service qui pourra, avec le personnel qui reste en place, garantir auprès de notre personnel l'utilisation d'une informatique performante et correspondant aux besoins. La seule restriction réside dans le fait que dorénavant l'utilisation de produits standards ne permettra plus des adaptations personnalisées.

Pour terminer, nous avons toujours une convention avec nos communes partenaires que sont Crissier et Ecublens. Nous les avons tenues au courant de nos démarches et décisions. Nous examinons actuellement avec eux la possibilité de renforcer nos collaborations en matière informatique, de manière à être un interlocuteur plus puissant et à envisager des économies de coûts.

REORGANISATION DU CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL (CTC)

En date du 31 juillet 2003, la Municipalité a désigné un groupe de travail chargé d'étudier une nouvelle organisation du CTC à l'occasion du départ à la retraite de deux chefs de service, M. Michel Buffat, chef du Service des travaux et M. Aymon Dutoit, chef du Service voirie-espaces verts.

Le but principal de cette étude était de trouver des solutions pour améliorer la coordination, les synergies et les collaborations nécessaires. Cette réorganisation doit donner au CTC la

possibilité d'avoir une vision globale de Renens, d'en planifier son développement et de réaliser des projets entrant dans un contexte régional.

Suite aux nombreux changements intervenus ces dernières années dans l'organisation du CTC, la solution proposée permet de mettre en place une structure à long terme.

Il s'agit d'une organisation qui correspond aux objectifs fixés :

- Améliorer la coordination,
- Favoriser les synergies,
- Renforcer la collaboration,
- Mieux organiser la complémentarité,
- Trouver des solutions économiques.

Sur le plan politique, il est maintenu à la tête du CTC deux conseillers municipaux.

Par contre, il est mis en place une seule direction technique et administrative, avec un ingénieur et une administratrice. Les deux responsables désignés sont chargés de mettre en oeuvre la politique définie. Ils sont directement subordonnés aux deux conseillers municipaux. Ils sont responsables de la qualité des prestations fournies. Selon leurs compétences propres, ils se répartissent le travail de manière à offrir la meilleure prestation possible. Ils sont chargés de coordonner l'ensemble des activités du service. Ils sont responsables du personnel.

La collaboration avec M. F. Bernasconi, comme convenu avec l'intéressé, est maintenue jusqu'à l'engagement de son successeur qui devrait intervenir dans le 1^{er} semestre 2005.

Le CTC n'est plus composé que d'un seul service avec trois secteurs distincts et spécifiques qui sont :

Administration, Bureau technique, Environnement et Maintenance.

Les trois secteurs ont des compétences particulières. Le secteur administratif est dirigé par l'administratrice, à savoir Mme Martine Heiniger, le bureau technique par l'ingénieur (la procédure d'engagement est actuellement en cours) et celui relatif à l'entretien sera dirigé par M. Alain Peneveyre qui est promu à cette occasion adjoint des chefs de service. Les trois secteurs sont complémentaires; ils se doivent de collaborer et d'échanger les informations nécessaires à la concrétisation de leurs activités, ceci en pleine harmonie.

Vu le caractère particulier des activités menées au CTC dans son ensemble, un certain nombre de dossiers demandent une étude commune. La structure proposée permettra de mieux coordonner les projets et favorisera le dialogue.

Il est probable que cette nouvelle structure amène des économies d'échelle. Un poste de chef de service n'a pas été repourvu. La nouvelle organisation permettra une meilleure utilisation des compétences à la fois techniques et administratives.

La population, les professionnels concernés, les services de l'Etat et finalement la Municipalité n'auront plus qu'un seul interlocuteur : le Centre Technique Communal.

La réorganisation telle que décrite et la mise en place des objectifs fixés entreront en vigueur au 1^{er} janvier prochain. Nous espérons d'ici là avoir engagé le deuxième chef de service de formation ingénieur ETS ou EPF qui pourrait alors entrer en fonction durant le premier trimestre.

ETACOM ET SES SUITES

En ce qui concerne les Ecoles, suite aux transferts de compétences imaginés et décidés dans le cadre d'EtaCom, il convient de vous donner quelques informations et de relater quelques péripéties liées à ce dossier.

En ce qui concerne le personnel tout d'abord, il y a lieu de préciser ce qui suit et que la Municipalité juge inadmissible.

Le personnel administratif des deux directions scolaires, de l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que tout le personnel du service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) n'a pas encore été repris par l'Etat. Leur nouveau statut n'est pas encore réglé et cette situation est mal vécue par les intéressés. Précisons néanmoins que les salaires nous sont remboursés.

En ce qui concerne les prestations, avec une incidence administrative, il y a lieu de relever que de nombreuses prestations restent à la charge de la commune. Il s'agit, par exemple, des transports scolaires, du contrôle de l'obligation de scolarisation, des devoirs surveillés, des camps, du sport facultatif, des animations culturelles et de certaines activités de prévention. Concernant la gestion administrative de toutes ces prestations, il a été jugé utile que le personnel des secrétariats concernés, dont le futur employeur sera le Canton, continue à s'en occuper. Il a alors été nécessaire d'établir l'inventaire complet des tâches, d'estimer le temps de travail, de négocier avec les deux Directeurs, d'obtenir enfin les éléments nécessaires de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour envisager la signature d'une convention. Celle-ci prévoit que pour assumer toutes ses tâches administratives la commune versera à l'Etat un montant annuel de Fr. 97'200.-- correspondant à un 0,4 EPT de secrétariat pour le primaire et un 0,6 EPT pour le secondaire et à un forfait de 8% pour les frais administratifs.

D'une manière générale, nous vous épargnerons le descriptif des démarches nombreuses et complexes effectuées pour régler les problèmes informatiques, les liaisons téléphoniques et autres questions de ce style.

Il faut encore préciser, concernant l'orientation scolaire professionnelle et les PPLS, qu'une fois les problèmes de personnel réglés, nous n'aurons plus que les loyers et les charges afférentes à assumer. Afin de simplifier les références, l'Etat a décidé que notre service d'orientation scolaire professionnelle serait rattaché à Morges et celui des PPLS à Prilly. En l'état actuel des démarches, nous avons refusé de participer financièrement à la prise en charge des nouveaux locaux de direction qui ont dû être mis à disposition à Prilly.

Enfin, quelques mots sur la bibliothèque pour relever, qu'exceptionnellement, après avoir dû prouver que la commune n'avait pas mis la bibliothèque du Léman en place dans le cadre

d'EtaCom, nous sommes en train de négocier une convention avec la DGEO et il est vraisemblable que l'Etat entre en matière sur une participation financière relative à la partie scolaire de la bibliothèque du Léman.

POLICE 2000

Les travaux de réflexion sur POLICE 2000 se poursuivent mais de nombreuses zones d'ombre subsistent encore. Rappelons que ce concept repose sur 4 piliers principaux, à savoir :

- Sécurité de proximité
- Police secours
- Prévention de la moyenne et grande criminalité
- Gestion globale du système.

Si le premier processus est entièrement à la charge des communes, les trois autres sont de la compétence du canton.

Les expériences vécues dans les zones pilotes de la Riviera et d'Yverdon-les-Bains sont révélatrices des difficultés rencontrées pour mettre en place ce nouveau concept et la séparation des processus Sécurité de proximité-Police secours montre ses faiblesses. Il faut finalement ajouter que le sous-effectif constaté à Sécurité de proximité, lié au transfert de nombreux policiers municipaux à Police secours, ne permet pas aux polices municipales d'assumer leurs missions de proximité à satisfaction et selon le tableau des tâches élaboré. Il a été prévu d'implanter POLICE 2000 au niveau cantonal dès le 1^{er} janvier 2006. Le changement intervenu à la tête du département de la Sécurité et de l'environnement permet de penser que cette date est illusoire.

Dans le cadre de POLICE 2000, un recrutement uniformisé des aspirants de police a été mis sur pied au niveau cantonal en 2004. Le principe, en tant que tel, est une bonne chose mais sa mise en application cette année a été difficile, ayant pour conséquence un manque d'effectif pour la prochaine école (1 engagement sur 3 postes à pourvoir). Cette nouvelle organisation doit être améliorée dans le futur afin d'éliminer certains aspects négatifs.

Dans le même ordre d'idée, une Académie romande de police, basée à Savatan, essaie de voir le jour. En 2005, une école de police unique regroupera les aspirants engagés par la Gendarmerie vaudoise, la police de Lausanne, les polices municipales vaudoises et la Gendarmerie valaisanne. A terme, d'autres policiers romands devraient rejoindre cette Académie si tout se déroule comme prévu. Au terme de leur formation, les aspirants recevront le "Brevet fédéral d'agent de police".

Régionalisation des polices de l'Ouest

La volonté politique existe de régionaliser les polices de Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Crissier - Ecublens - Prilly - Renens et Saint-Sulpice.

Deux sites principaux (Prilly et Renens) accueilleraient les effectifs de cette "Police régionale", un "poste de ville" avec un effectif restreint restant ouvert dans chaque commune. Le projet proposé, "POLICE 2000 compatible", a fait l'objet de diverses remarques de la part des Municipalités concernées et une décision devrait être prise au début de l'année 2005 par les Conseillers municipaux responsables de la police pour déterminer si ce projet peut entrer dans la phase de réalisation ou si au contraire il est plus opportun d'attendre l'implantation de POLICE 2000 dans le canton.

Si la phase de réalisation devait être retenue, son entrée en vigueur interviendrait au milieu de l'année 2005, ceci pour autant que les Conseils communaux des communes partenaires aient accepté le préavis accordant aux Municipalités les crédits nécessaires aux travaux d'infrastructures à faire dans les locaux des polices de Prilly et Renens.

A terme, à savoir lors de l'implantation de POLICE 2000 dans le canton, une association de communes devrait être créée.

MARKETING URBAIN

Sans revenir sur toute la démarche effectuée, il est important de faire le point de la situation actuelle. MM. N. Babey et D. Giaucque ont eu l'occasion de présenter, d'une manière publique, le 11 novembre dernier le résultat de l'étude relative à l'image de Renens. De celle-ci, il ressort que les forces de notre ville se situent principalement au niveau des services offerts, il est relevé la qualité des prestations offertes par les services communaux et il existe une reconnaissance générale des projets, principalement infrastructurels. Par contre, il existe un déficit au niveau de l'esthétique, de l'offre immobilière et les habitants de certains quartiers ont plutôt une image négative de notre ville. Il s'agit là d'un bref résumé, une étude détaillée de l'enquête permet de faire de nombreuses autres constatations qu'il y aura lieu d'exploiter.

Lors d'un séminaire que la Municipalité a tenu les 9 et 10 septembre dernier, elle a décidé de donner une suite à cette étude. La Municipalité est acquise à l'idée que le centre de notre ville représente un enjeu qui traverse l'ensemble des faiblesses relevées par l'évaluation de l'image. Il a dès lors été envisagé d'établir une synthèse des études et rapports portant sur le réaménagement du centre-ville. M. F. Bernasconi a été chargé de réaliser cet inventaire pour la fin de l'année. Sur cette base, une stratégie de communication sera établie à l'égard des habitants et de toute personne intéressée. Sous des formes qui restent à définir, les informations nécessaires seront données au printemps prochain. A la suite de cela, un processus participatif sera mis en place dès le mois de septembre 2005. Il devrait permettre de mieux définir les besoins des différents acteurs concernés, que sont les habitants, les piétons, les commerçants par exemple.

Pour terminer, rappelons que le même type d'étude s'est réalisé à la Chaux-de-Fonds, à Fribourg et à Sierre. Dès lors, il a été décidé que les autorités de ces 4 villes se rencontrent afin d'échanger sur leurs réflexions et sur les mesures qu'elles entendaient prendre afin d'améliorer leur image. Une séance est prévue au début de l'année prochaine.

AVENANT A LA CONVENTION DU CENTRE DE RENCONTRE ET D'ANIMATION (CRA)

Suite à une négociation avec les membres du comité du CRA, la Municipalité a accepté de signer, d'ici la fin de l'année, un nouvel avenant pour une période de 5 ans, dès le 1^{er} janvier 2005.

Cet avenant concerne principalement une augmentation de la subvention qui passe de Fr. 500'000.-- par année à Fr. 550'000.-- durant 5 ans. En contrepartie, il est demandé au CRA d'intensifier certaines de ses prestations ayant trait à la jeunesse, ceci en collaboration étroite avec le Service Culture-Jeunesse-Sport. A cette occasion, il a aussi été décidé d'augmenter quelque peu le loyer de manière à ce que celui-ci corresponde mieux à la réalité. Après avoir été augmenté progressivement jusqu'à Fr. 18'000.--, il passera à Fr. 21'000.-- pour les cinq prochaines années.

NOUVELLE CHEFFE DU SERVICE CULTURE-JEUNESSE-SPORT

Le Service Culture-Jeunesse-Sport s'est retrouvé sans chef de service depuis le 30 juin 2004. Néanmoins, tous les dossiers ont été traités et toutes les activités prévues se sont déroulées à entière satisfaction, ceci grâce au personnel en place et à une entraide entre services.

Dès le 1^{er} janvier prochain, Mme Michelle Dedelley prendra la tête du service. Licenciée en lettre de l'Université de Lausanne, elle a une solide expérience professionnelle et a, entre autres, été manager de projets pour les expositions de l'Arteplage de Neuchâtel, dans le cadre d'Expo 02.

SCHEMA DIRECTEUR

Voir document annexé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

Le Secrétaire :

J.-D. LEYVRAZ

Annexes mentionnées